



**COMMUNE DE
RAEDERSHEIM**

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la commune de Raedersheim
Séance du 12 octobre 2017**

Nombre de Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 10
Procurations : 5

Présents :

Mr Jean-Marie REYMANN, Maire.
Mr Jean-Paul BEREUTER, Mr Sylvain DESSENNE, Mme Marie-Paule THOMAS et Mme Christiane EHRET, adjoints.
Mr Gilbert WEISSER, Mme Fatiha FISCHER, Mr Vincent COMBESCOT, Mme Maryline HERMANN et Mme Céline VINCENT.

Absents excusés :

Mr Hervé MASCHA qui a donné procuration à Mme Christiane EHRET.
Mr Jean-Pierre PELTIER qui a donné procuration à Mr Jean-Paul BEREUTER.
Mme Huguette GALLISATH qui a donné procuration à Mme Fatiha FISCHER.
Mme Nathalie TARDY qui a donné procuration à Mme Marie-Paule THOMAS.
Mr Tommy MATTERN qui a donné procuration à Mr Vincent COMBESCOT.

5. Cimetière : Tarifs des concessions

Monsieur le maire propose de mettre à jour et de distinguer les tarifs correspondants aux différentes concessions disponibles au cimetière et applicables aux nouvelles concessions à compter du 1^{er} novembre 2017.

Type de concession	Dimensions (Longueur x largeur)	Tarifs pour 15 ans
Tombe simple	200 x 100 cm	60 €
Tombe double	200 x 200 cm	120 €
Tombe triple	200 x 300 cm	180 €
Tombe quadruple	200 x 400 cm	240 €
Columbarium (2 urnes)	36 x 28 cm (prof.)	400 €
Tombe cinéraire (4 à 6 urnes)	100 x 80 cm	30 €

Cas des concessions en cours :

Afin de permettre la régularisation nécessitant le regroupement de contrats de concessions en cours, il est admis de procéder à la proratisation des tarifs des concessions applicables avant le 1^{er} novembre 2017 soit :

Concession pleine terre (les 2m ²)	50 € pour 15 ans 100 € pour 30 ans	0.28 €/mois
Columbarium	150 € pour 15 ans 300 € pour 30 ans	0.83 €/mois
Cinéraire (caves-urnes)	25 € pour 15 ans 50 € pour 30 ans	0.14 €/mois

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 5 procurations)** d'approuver les tarifs de concessions de cimetière.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Délibération certifiée
exécutoire à/c. du :

.....1.3.OCT.2017.....

Le Maire
J.M. REYMANN



Fait à Raedersheim, le 12 octobre 2017.

Le Maire
Jean-Marie REYMANN



Accusé de réception en préfecture
068-216802603-20171012-12102017_5-DE
Reçu le 13/10/2017